

Après un grand nombre de
 tentatives et de longues
 discussions, on a convenu
 de se réunir à la
 fin de ce mois, à la
 séance publique, pour
 discuter les propositions
 relatives à la
 réorganisation de
 l'enseignement
 primaire et
 secondaire.
 On a également
 décidé de tenir
 une conférence
 spéciale sur
 l'enseignement
 technique.
 Les conclusions
 de ces travaux
 seront soumises
 au conseil
 d'administration.
 Le directeur
 de l'école
 est chargé
 de faire
 connaître
 ces décisions
 aux
 professeurs
 et
 élèves.
 Fait à Paris, le
 15 Mars 1903.
 Le Ministre
 de l'Instruction
 Publique,
 J. Combarieu.

Le Ministre de l'Instruction Publique, J. Combarieu.

